



Les entreprises acteurs



DEFI CLIMAT

Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux

Les enjeux pour l'entreprise

Les enjeux énergétiques et climatiques sont multiples : **ils sont tout à la fois économiques, environnementaux, géopolitiques, sociaux.**

A l'échelon local, des actions pour diminuer les impacts environnementaux peuvent se concrétiser par une modernisation de l'entreprise, des changements organisationnels, mais aussi par des changements de comportements qui concernent notamment la façon dont nous nous déplaçons, dont nous produisons, dont nous consommons.

Les acteurs économiques du territoire ont aussi leur rôle à jouer dans ces transformations.

Pour les entreprises les enjeux ne sont pas qu'économiques.

Il s'agit en réalité d'opportunités : pour répondre aux attentes des consommateurs (produits durables et locaux), optimiser les coûts de production et baisser les coûts de fonctionnement, différencier son offre, anticiper les risques environnementaux, mobiliser les salariés et consolider l'image de l'entreprise.



De l'intérêt d'un **diagnostic** pour lancer sa démarche

Pour l'entreprise, réaliser un diagnostic (en interne ou accompagné) peut avoir plusieurs finalités :

- **IDENTIFIER les axes prioritaires d'économie,**
- **GAGNER en rentabilité et réduire son impact sur l'environnement,**
- **S' ENGAGER dans la transition énergétique et écologique,**
- **DÉTECTER des opportunités de création d' emploi et de richesse.**



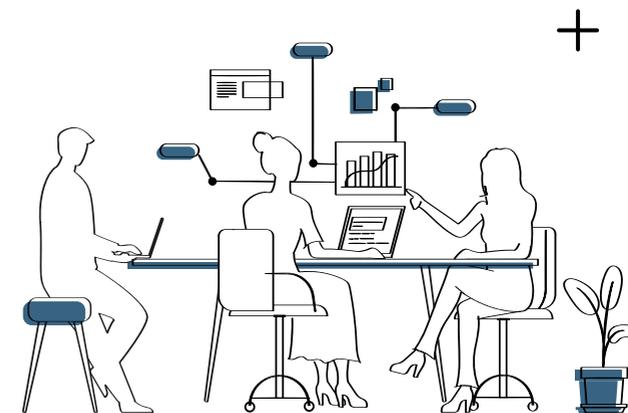
AUTO DIAGNOSTIC

L'entreprise peut s'engager dans la réalisation d'un bilan environnemental de ses pratiques.

L' ADEME propose deux bilans types, rapides à remplir pour les entreprises : achats durables et un diagnostic environnemental de son activité.

Les chambres consulaires accompagnent les entreprises dans cette démarche.

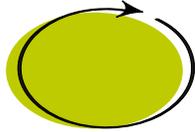
La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ainsi que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) proposent des accompagnements personnalisés et gratuits (grâce à un co-financement ADEME / CCI / CMA).



+

LE DIAGNOSTIC 360° pour accélérer la transition écologique des entreprises

(CCI pour les commerces / CMA pour les artisans)

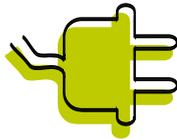


Réalisé par un conseiller, le diagnostic transition écologique se déroule en 2 temps :

1. Un état des lieux afin d'évaluer l'impact de l'activité sur l'environnement. **5 thèmes sont abordés** : L'énergie, la gestion des locaux, les déchets, les achats, la mobilité.
2. Restitution du diagnostic et proposition d'actions prioritaires pour maîtriser votre consommation énergétique et optimiser vos coûts.

VISITE ÉNERGIE

(CCI pour les commerces / CMA pour les artisans)



Diagnostic, conseils et aides financières mobilisables.

OBJECTIF > Analyser les consommations énergétiques, optimiser les contrats souscrits, identifier les postes les plus consommateurs d'énergie pour proposer des préconisations et diminuer les consommations d'énergie, conseils et aides financières mobilisables.

ÉTUDE MOBILITÉ

(CCI pour les commerces / CMA pour les artisans)

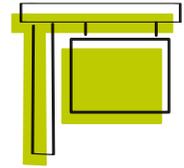


Etat des lieux, conseils et aides financières mobilisables.

OBJECTIF > Optimiser les déplacements, limiter les coûts et améliorer la rentabilité.

LE DIAGNOSTIC ÉCLAIRAGE DES POINTS DE VENTE

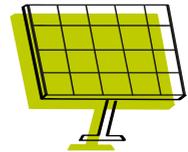
(CCI pour les commerces / CMA pour les artisans)



Diagnostic, état des lieux, proposition de rénovation clé en main pour améliorer l'attractivité de la boutique donc la mise en valeur des produits.

LE DIAGNOSTIC PHOTOVOLTAÏQUE

(CCI pour les commerces / CMA pour les artisans)



Etude permettant de vérifier l'opportunité d'installer du photovoltaïque.

DIAG ECO FLUX



Audit et accompagnement personnalisé sur 12 mois à destination des PME.

OBJECTIF > Faire un bilan chiffré des flux de l'entreprise (l'énergie, l'eau, les déchets, les matières premières et les consommables). Identifier les enjeux de l'entreprise, situer l'entreprise par rapport à son secteur d'activité, optimiser les coûts et réaliser rapidement des économies durables, en réduisant les pertes en énergie, matière, déchets et eau.

Entreprise de moins de 20 salariés > CCI ou CMA

Entreprise entre 20 et 250 salariés



Les bonnes pratiques en entreprise

RÉDUISEZ VOTRE FACTURE D'ÉNERGIE



Un comparateur exhaustif et efficace pour dénicher la meilleure offre de fourniture d'électricité et de gaz naturel :

www.energie-info.fr/pro

Avec le site du médiateur de l'énergie vous pouvez :

- **COMPARER** votre facture actuelle avec les autres médiateurs du marché ou sélectionner les offres contenant plus ou moins d'énergies renouvelables.
- **RÉGLER** un litige avec un fournisseur d'énergie.

NUISANCE LUMINEUSE TOUS CONCERNÉS



Les villages de la CCDB sont de plus en plus nombreux à éteindre leurs éclairages publics pour éviter la pollution lumineuse.

Ces mesures sont cohérentes avec les obligations imposées aux entreprises depuis 2018 (*extinction des lumières intérieures des locaux, des vitrines d'expositions ou de magasin, des enseignes et des éclairages extérieurs au plus tard une heure après la cessation et entre une heure et sept heures du matin*).

Pour ceux qui souhaitent se prémunir de toutes infractions les détecteurs de présence semblent efficaces.



RÉPAR' ACTEURS Un label pour les entreprises engagées



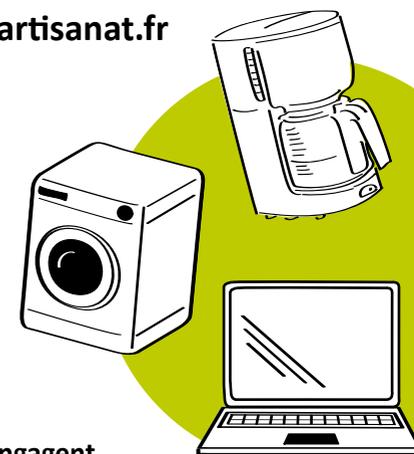
répar'acteurs
Je répare... et ça repart

Le label « Répar'acteurs » vous permet de vous positionner en tant qu'artisan de la réparation, de la réduction des déchets et de l'économie circulaire.

Devenir Répar'acteurs, c'est faire partie d'un réseau d'entreprises engagées, de bénéficier d'un kit de communication clé en main et d'une visibilité sur le site national :

www.reparacteurs.artisanat.fr

La signature de la charte formalisant l'implication des entreprises participantes dans une démarche de développement durable est indispensable pour l'obtention du label.



Les « Répar'acteurs » s'engagent notamment à :

- **FAIRE** la promotion de la réparation plutôt que le renouvellement du matériel.
- **AVOIR** une gestion environnementale de son activité.



CONTACTEZ LA CMA

Remco Lermet 04 75 48 72 15

+ D'INFOS



LA GESTION DES DÉCHETS PROFESSIONNELS

La CCDB a la compétence « collecte des déchets ménagers », mais au regard de sa situation géographique, elle accepte également les déchets professionnels.

• DÉCHETTERIE DE DIEULEFIT ET BOURDEAUX

Les entreprises sont autorisées à les utiliser et sont soumises aux mêmes « règles » que les particuliers : **tri des déchets, comptabilisation des encombrants, ...**

• POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Les entreprises ont accès aux points d'apport volontaire (ordures ménagères, emballages, papiers, verre, cartons...). Ils peuvent utiliser les tambours 40 L et/ou les 80 L.

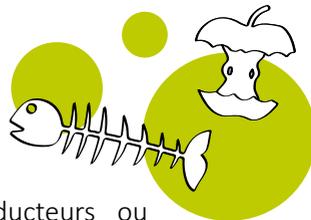
 **SERVICE GESTION DES DÉCHETS** 04 75 46 43 49

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Depuis le Décret n°2011-828, les producteurs ou détenteurs de 1 tonne par an et plus de biodéchets sont tenus d'en assurer le tri à la source en vue de leur valorisation organique. Fin 2023 cette règle sera étendue à toutes les entreprises.

Accompagnement « Bio-déchets » : La CCDB a accompagné certains établissements sur la gestion de leur déchets alimentaires (EHPAD, Ecoles, Crèches, petits restaurants, Bastidou, Eshirou, Oustalet, Enertech,...) et proposé l'installation de composteur plastiques. Des conseils spécifiques peuvent vous être apportés par les agents de la CCDB.

 **INFO RESTAURATEURS**
Depuis le 1^{er} juillet 2021 le « **Gourmets Bag** » est obligatoire !



LES DÉCHETS RECYCLABLES

Depuis le décret n° 2016-288 dit « 5 flux », les entreprises et administrations produisant **plus de 1100 litres de déchets par semaine** ont l'obligation de trier et de valoriser 5 flux de déchets : Métal, Plastique, Bois, Verre, Cartons/papiers.

RÉDUISONS NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL DANS LA GESTION DES ESPACES VERTS

L'interdiction des produits phytosanitaires de synthèse (commercialisation, publicité et utilisation) s'applique à toutes les entreprises depuis le 1^{er} juillet 2022 : l'occasion de modifier certaines de nos pratiques pour la santé des usagers et pour préserver la qualité de l'eau, des sols, de l'air et la biodiversité...

La loi interdit de brûler ses déchets verts sur le territoire de la CCDB. Les professionnels bénéficient de plateformes spécifiques de dépôt à la Béguide de Mazenc et Dieulefit !

Pour ne pas trop encombrer les plateformes de déchets verts et la déchetterie, **vous êtes invités à pratiquer le « mulching » ou à broyer et laisser sur place lorsque c'est possible.** Un compost ou un paillage gratuit en perspective !

« Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve ».

(Source : ADEME)



Les locaux/entrepôts de votre entreprise

VALORISEZ VOS TOITURES



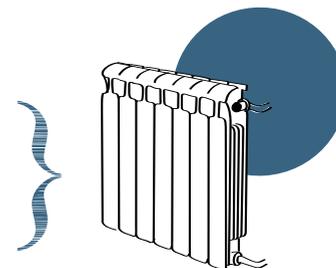
Si vous ne pouvez pas réaliser l'investissement pensez aux **CENTRALES VILLAGEOISES**

La SAS Centrales Villageoises de la Lance est une entreprise citoyenne créée en juillet 2017, et composée maintenant de 190 sociétaires du territoire. 18 toitures photovoltaïques sont mises en service depuis 2019 pour 226 kWc installés et 440 000 € investis. Les installateurs sont sélectionnés localement et les retombées financières sont elles aussi locales. Prochainement, la SAS va compléter sa couverture géographique et a pour cela besoin de chacun, particuliers ou entreprises, afin de : **renforcer ses fonds propres, trouver de nouvelles toitures ou parkings à équiper, et poursuivre le déploiement de ses actions.**

Alors, pourquoi pas les rejoindre ou les contacter ?

www.centralesvillageoisesdelance.fr

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOCAUX PROFESSIONNELS : DES AIDES EXISTENT !



Que vous soyez **PROPRIÉTAIRE** ou **LOCATAIRE** de vos locaux, vous pouvez bénéficier d'aides financières si vous réalisez certains travaux de rénovation performante : Isolation (combles, toiture, murs) ; Chauffage performant ; Chauffe-eau solaire ou thermodynamique ; Ventilation ; Raccordement à un réseau de chaleur ; Régulation du chauffage ou de la ventilation...

- **Certificats d'économie d'énergie (CEE)** : contactez votre chambre consulaire CCI ou CMA,
- **Si vos travaux ne concernent que le bâti tertiaire < 1000 m²**, prenez également contact avec le CEDER,
- **Les aides** de la **CCDB**, contactez le service économique.

2 plafonds de subvention :

- **4 500 €** pour les entreprises réalisant majoritairement (> 50%) des investissements d'économie d'énergie ou liés à des équipements de réduction et de gestion des déchets professionnels.
- **3 750 €** pour les entreprises réalisant majoritairement d'autres investissements.

Selon le type de dépenses, les taux d'aides sont de **15 %** ou **25 %**.

La mobilité de vos salariés

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

Il s'agit d'une indemnité pour les salariés qui font leurs trajets domicile/travail autrement que seuls en voiture : covoiturage, vélo, autopartage, trottinette ou scooter électriques... un bon moyen d'encourager ses salariés à se déplacer autrement...

D'application volontaire par les entreprises, le forfait est plafonné à 500 €/an et exonéré de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.

MOV'ICI : un système de covoiturage local pour les petits trajets



Mov'ici est un outil gratuit vous permettant de covoiturer.

Contrairement à Blablacar, Mov'ici ne partage essentiellement que des trajets locaux, donc sur de relatives courtes distances. C'est également un moyen de rejoindre un groupe local qui propose et organise des trajets quotidiens ou ponctuels. **Inscrivez-vous sur le site : movici.auvergnhonealpes.fr**



Sur notre territoire, le groupe local « Axe Dieulefit- Montelimar » est spécialement dédié à ce sujet. **Alors inscrivez-vous vite sur le site internet pour indiquer votre trajet.**

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Des bornes de recharge sont à disposition de tous citoyens à Dieulefit, Bourdeaux et la Bégude de Mazenc.

www.eborn.fr

Des aires de covoiturages sont situées aux mêmes endroits.

Votre entreprise peut être financée pour installer des bornes de recharge électrique pour votre clientèle ou vos salariés.

Plus d'informations : www.advenir.mobi

VÉLOS

Pour vos salariés habitant le territoire de Dieulefit Bourdeaux, la CCDB propose une prime jusqu'à 100 € pour l'achat d'un vélo ou d'un kit d'électrification.

Cette prime peut être complétée par d'autres primes communales et nationales.



SERVICE DÉFI CLIMAT 06 78 55 79 21

« Pensez à l'installation de garage à vélo ».



Vos clients



CONSEILS AUX PARTICULIERS

Si vous êtes une entreprise du bâtiment, vos clients peuvent trouver des conseils et un accompagnement gratuit pour des aides financières et techniques auprès du :

CEDER : Permanence physique tous les vendredis matins, sur rendez-vous ; ou contact 04 75 26 22 53

et de

SOLIHA : Rendez-vous et contact 0800 300 915.



Les contacts

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DIEULEFIT BOURDEAUX (CCDB)

courrier.ccpd@orange.fr

www.paysdedieulefit.info

. SERVICE ÉCONOMIQUE

06 70 47 88 70

. SERVICE DÉFI CLIMAT-HABITAT

06 78 55 79 21



CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT



RIANDEY Virginie 04 75 07 54 10

virginie.riandey@cma-auvergnernhonealpes.fr

www.cma-drome.fr

CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE



BALOGNA Agnès 04 75 78 67 43

a.balogna@drome.cci.fr

www.drome.cci.fr

CEDER 04 75 26 22 53

ceder@ceder-provence.org

www.ceder-provence.org

Lundi et mardi : 9 h - 12 h

Mercredi au vendredi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h



ADEME

Moteur de recherche des aides pour les entreprises :

agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises

